

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 11 MAI 2023

DELIBERATION N°2023.00197

PROGRAMMATION DU CONTRAT DE VILLE 2023 - TRANCHE 3

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 04 mai 2023

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 47

Nombre de pouvoirs : 10

Nombre de voix : 57

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL,
M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, M. Eric BERLIVET,
Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY,
M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS,
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. Marc CHASSAUBENE,
M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Charles DALLARA,
M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI,
M. David FARA, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE,
Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Rémy GUYOT,
M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME,
M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ,
M. Julien LUYA, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Christian SERVANT,
M. Gilbert SOULIER, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Daniel TORGUES,
M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,
M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Martial FAUCHET donne pouvoir à M. Michel GANDILHON,

RECU EN PREFECTURE

Le 24 mai 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20230511-D2023001970

Date de mise en ligne : 24 mai 2023

M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à M. Yves LECOCQ,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. François DRIOL,
M. Pascal GONON donne pouvoir à M. Philippe DENIS,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
M. Gilles PERACHE donne pouvoir à M. Denis LAURENT,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Régis CADEGROS

Membres titulaires absents excusés :

M. André CHARBONNIER, M. Jordan DA SILVA, M. Fabrice DUCRET,
M. Frédéric DURAND, M. Jérôme GABIAUD, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
M. Marc JANDOT, M. Bernard LAGET, M. Patrick MICHAUD, M. Jean-Marc SARDAT,
Mme Nadia SEMACHE, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Gilles THIZY

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 11 MAI 2023

PROGRAMMATION DU CONTRAT DE VILLE 2023 - TRANCHE 3

La loi du 21 février 2014 de programmation de la ville et de la cohésion urbaine redéfinit les quartiers prioritaires à partir du critère unique de concentration urbaine de pauvreté et instaure un nouveau contrat, le Contrat de Ville Urbain et Social pour la période 2015-2020.

Par délibération du Conseil Communautaire en date du 30 juin 2015, le Contrat de Ville 2015-2020 a été adopté. Ce Contrat de Ville est constitué d'un contrat cadre porté par Saint-Etienne Métropole et décliné en conventions d'application communales et thématiques. Il définit une nouvelle géographie prioritaire, et cible ainsi 39 quartiers sur 12 communes, concernant 70 000 habitants.

Les quatre priorités repérées sur le territoire pour réduire les écarts entre ces quartiers et le reste du territoire urbain sont les suivants :

- renforcer le développement social du territoire et accompagner l'autonomie de ses habitants ;
- améliorer le cadre de vie des habitants des territoires prioritaires de l'agglomération ;
- développer l'activité économique et favoriser l'emploi ;
- promouvoir les valeurs de la République, la laïcité, et la lutte contre les discriminations.

Un protocole d'engagements réciproques et renforcés qui actualise les priorités du Contrat de Ville et les engagements notamment de l'Etat et de Saint-Etienne Métropole pour la période 2020 à 2022 a été approuvé par le Bureau Métropolitain du 16 janvier 2020.

Pour 2023, un appel à projets a été lancé le 9 novembre 2022. Suite à cet appel à projets :

- 323 projets ont été recensés ;
- 94 projets sollicitent le soutien financier de Saint-Etienne Métropole.

Au titre de la tranche 3 de la programmation 2023 du Contrat de Ville, il est proposé de soutenir financièrement 10 projets, dont le coût prévisionnel total représente un montant de 335 027 € avec une participation de Saint-Etienne Métropole de 32 000 € en crédits de fonctionnement répartie de la manière suivante :

PRIORITES DU CONTRAT DE VILLE	Nombre d'actions	Montant accordé
PILIER 1/Renforcer le développement social du territoire et accompagner l'autonomie de ses habitants (fonctionnement)	0	
PILIER 2/ Améliorer le cadre de vie des habitants des territoires prioritaires de l'agglomération (investissement)	0	
PILIER 3/ Développer l'activité économique et favoriser l'emploi (fonctionnement)	4	12 500 €
PILIER 4/ Laïcité valeurs de la république et lutte contre les discriminations (fonctionnement)	6	19 500 €
TOTAL	10	32 000 €

Il est précisé que certains projets sont cofinancés par la politique de la ville et la CALPAE pour leur permettre de rayonner au-delà des quartiers classés en géographie prioritaire.

Le détail des différentes actions est annexé au présent rapport.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le contenu de la troisième tranche de la programmation 2023 du Contrat de Ville ;**
- **approuve la participation financière de Saint-Etienne Métropole à cette troisième tranche de la programmation 2023 pour un montant global de dépenses de 32 000 € en crédits de fonctionnement ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à engager toutes les démarches administratives correspondantes et à signer tous les actes afférents ;**
- **les dépenses correspondantes seront imputées sur le chapitre 65 du budget politique de la ville 2023.**

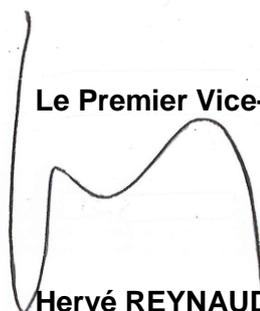
Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La secrétaire de Séance,



Siham LABICH
4^{ème} Vice-Présidente

Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD

ANNEXE

Priorité n°3 : Développer l'activité économique et favoriser l'emploi

N° Action	Intitulé de l'action et porteur	Territoire concerné	Objectifs de l'action	Coût de l'action	Contribution SEM (PV)
A357	Compétences de base et emploi – LES FRANCAS (Centre de formation)	ONDAINE - VSE	Acquérir des connaissances essentielles pour optimiser les capacités d'apprentissage avant l'entrée sur les dispositifs professionnalisants (qualifiant/pré-qualifiant) Améliorer ses compétences écrites et orales en vue d'un accès et/ou d'un maintien dans l'emploi. Action souple à entrées et sorties permanentes. La durée et les modules proposés sont adaptés aux besoins des personnes. Ouverture le samedi matin pour les personnes en emploi.	50 000 €	5 000 €
A320	Plateforme Compétences de base et emploi – CS LE NELUMBO	FOREZ	Proposer aux habitants un parcours visant l'insertion professionnelle, qui s'appuiera prioritairement sur l'amélioration des savoirs de base (diagnostic et ateliers) et sur l'approche du monde de l'entreprise (en partenariat avec Forez Entreprendre).	32 700 €	500 €
A358	Améliorer ses savoirs de base - ILLIADE FORMATION	GIER	<ul style="list-style-type: none"> - Être capable de maîtriser les bases de la langue française pour accéder à l'autonomie - Être capable d'appréhender le marché du travail et le bassin d'emploi local - Être capable de réaliser ses démarches sociales en autonomie - Être capable de maîtriser les fondamentaux de l'outil informatique 	31 000 €	5 000 €
A311	Rodéo vers l'emploi – GLOBAL PRO FORMATION	SEM	L'objectif est de fluidifier les circuits de formations linguistiques et de favoriser le perfectionnement linguistique vers les métiers qui recrutent : secteurs de l'Industrie, service aide à la personne, nettoyage, sécurité Maroquinerie, textile médical, agroalimentaire, métallurgie et BTP	85 000 €	2 000 €
TOTAL PRIORITE 3				198 700 €	12 500 €

Priorité n°4 : Valeurs de la République, laïcité, lutte contre les discriminations

N° Action	Intitulé de l'action et porteur	Territoire concerné	Objectifs de l'action	Coût de l'action	Contribution SEM (PV)
	Le sport mon outil d'insertion – FCO FI	Ondaine	Le sport comme vecteur de sociabilisation, de lutte contre les préjugés en tout genre : handicap, genre, via des journées sportives avec des partenariats favorisant la mixité sociale, des rencontres intergénérationnelles et des échanges sur les luttes contre les discriminations.	26 485 €	3 500 €
A 405	Paroles de citoyens - Radio Ondaine	SEM	Valoriser les habitants des quartiers prioritaires en leur donnant la parole. Provoquer la rencontre et la discussion entre les habitants et les structures du territoire. Créer des événements médiatiques dans les QPV. Valoriser, informer et expliquer les actions menées dans les QPV pour lutter contre les discriminations.	22 800 €	4 000 €
A 406	D Clics et des médias - La ligue de l'Enseignement	SEM	Sensibilisation des jeunes aux risques et usages d'Internet, leur apprendre à se poser les bonnes questions et à développer les bons réflexes vis-à-vis du numérique et à développer leurs sens critiques. Travailler sur la parentalité numérique en apportant des repères aux parents sur la bonne gestion et l'utilisation des écrans et la bonne gestion du temps passé devant les écrans par rapport à l'accompagnement des professionnels de l'éducation.	10 500 €	3 000 €
A 407	Vie affective et sexuelle des ados à l'ère du numérique - La ligue de l'Enseignement	SEM	Sensibilisation des jeunes (pendant le temps scolaire et hors temps scolaire) aux pratiques sexualisées à risques, aux repères (consentement, identité sexuelle, estime de soi, aux stéréotypes véhiculés par les médias...). Sensibilisation des parents et des professionnels avec des outils pour aborder le sujet et animer des séquences pédagogiques.	12 000 €	3 000 €
A 414	Aux sciences citoyens - Les petits débrouillards	SEM (la Chapelle, Quartiers TBC, Sud-Est, ...)	Développer des ateliers de culture scientifique et citoyenne. Organisation des interventions en trois grands secteurs : Transitions énergétiques (climat, biodiversité), Technologie et numérique, Sciences Humaines (programme Être Humain, Vivre	8 992 €	3 000 €

N° Action	Intitulé de l'action et porteur	Territoire concerné	Objectifs de l'action	Coût de l'action	Contribution SEM (PV)
			Ensemble).		
A 415	Mutualisation d'un pôle ressources - Zoomacom	SEM	Faciliter le développement des pratiques et usages des TIC pour les personnes issues des QPV. Développer les compétences psycho-sociales, la maîtrise de la langue et les usages des TIC et la formation des professionnels sociaux et éducatifs des territoires. Impliquer les habitants dans la vie de leur quartier grâce aux nouvelles technologies. Assurer que les acteurs du numérique disposent d'un niveau de compétences homogène avec la mise à disposition d'outils.	55 550 €	3 000 €
TOTAL PRIORITE N°4				136 327 €	19 500 €